

**Assemblée générale de l'OMPI
Trente-huitième (19^e session ordinaire)
22 septembre au 1^{er} octobre 2009**

**Questions concernant le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle
relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

Point 28 de l'ordre du jour

DÉCISION

Compte tenu des recommandations du Plan d'action pour le développement, l'Assemblée générale de l'OMPI décide de renouveler le mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de la façon suivante :

- a) Au cours du prochain exercice biennal (2010-2011), et sans préjuger des travaux menés dans d'autres instances, le comité poursuivra ses travaux et entreprendra des négociations sur la base d'un texte en vue de parvenir à un accord sur le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux qui garantiront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.
- b) Le comité suivra, comme indiqué dans l'annexe, un programme de travail bien défini pour l'exercice biennal 2010-2011. En sus de la quinzième session du comité qui se tiendra en décembre 2009, ce programme de travail prévoira quatre sessions de l'IGC et trois réunions d'un groupe de travail intersessions pendant l'exercice biennal 2010-2011.
- c) Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le comité mènera ses travaux en s'appuyant sur les activités qu'il a déjà réalisées et utilisera comme base de négociations tous les documents de travail de l'OMPI, dont les documents WIPO/GRTKF/IC/9/4, WIPO/GRTKF/IC/9/5 et WIPO/GRTKF/IC/11/8(a) (expressions culturelles traditionnelles, savoirs traditionnels et ressources génétiques).
- d) Le comité est prié de soumettre à l'Assemblée générale, à sa session de 2011, le texte d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux qui assureront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. L'Assemblée générale se prononcera en 2011 sur la convocation d'une conférence diplomatique.
- e) L'Assemblée générale demande au Bureau international de continuer d'apporter son assistance au comité en mettant à la disposition des États membres les compétences nécessaires et les ressources financières permettant la participation d'experts de pays en développement et de PMA selon la formule établie.

L'Assemblée générale adopte le projet de rapport sur la quatorzième session du comité figurant dans le document WIPO/GRTKF/IC/14/12 Prov.2 en tant que rapport de cette session.”

[L'annexe suit]

ANNEXE

Date	Activité
Février/mars 2010	Première réunion du groupe de travail intersessions
Mai/juin 2010	IGC 16
Septembre 2010	Assemblée générale de l'OMPI
Octobre 2010	Deuxième réunion du groupe de travail intersessions
Décembre 2010	IGC 17
Février/mars 2011	Troisième réunion du groupe de travail intersessions
Mai/juin 2011	IGC 18
Début septembre 2011	IGC 19
Septembre 2011	Assemblée générale de l'OMPI

[Fin de l'annexe et du document]